

Unité des Pathologies liées au Stress Sud * Règlement *

HOSPITALISATION

Unité Pathologies Liées au Stress Sud
Le Domaine-U.L.B.-Érasme
Tél : 02/386.09.42
Fax : 02/386.09.79

Dr Laurence JAMAIGNE (Chef de Service)
Mme Biljana ATANASOVA (Infirmière Chef d'Unité)
Mr François NEF (Psychologue, psychothérapeute)
Mr Christophe BRASSEUR (Psychologue, psychothérapeute)
Mme Delphine Canivet (Psychologue, psychothérapeute)

Mail : pss@domaine-ulb.be

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROCÉDURE ET LE COÛT DE L'HOSPITALISATION

Le Domaine-U.L.B.-Érasme
Tél : 02/386.09.27

Mme MICHIELS Julie,
Service Population, de 09H00 à 14H30

RENSEIGNEMENTS UTILES

Téléphone général : 02/386.09.00
Téléphone de l'Unité : 02/386.09.42
Téléphone patients : 02/386.09.45 de 09H00 à 22H00
Fax de l'Unité : 02/386.09.79

L'objectif de cette brochure est de vous fournir

un maximum d'informations

concernant le fonctionnement de l'unité.

N'hésitez cependant pas à interpeller les intervenants

si vous avez des questions.

Nous vous souhaitons un bon séjour.

1. Introduction

L'Unité de Psychiatrie Générale s'adresse à une population large à diagnostics variés.

La prise en charge des patients est préférentiellement bifocale, à la fois médicamenteuse et psychothérapeutique.

L'approche cognitivo-comportementale reste, autant que possible, le fil conducteur de la prise en charge hospitalière.

Les patients bénéficient durant leur hospitalisation d'entretiens individuels réguliers tant avec le psychiatre qu'avec leur infirmière de référence et qu'avec un psychologue formé à l'approche cognitivo-comportementale.

Ils bénéficient également de thérapies de groupe durant leur séjour.

Facteurs de réussite du traitement

Pour tirer profit d'un traitement, la collaboration de la personne et de sa famille est indispensable. Tant pour la personne que pour sa famille, prendre conscience des difficultés dans les relations n'est pas aisé.

Cependant, cela permet de modifier progressivement les pensées, les attitudes, les sentiments et les comportements problématiques qui maintiennent les troubles. En fin de compte, cela permet de reprendre confiance en soi et de s'affirmer.

Selon notre expérience, un engagement actif dans le traitement peut conduire à la guérison, parfois après de nombreuses années de maladie.

C'est la personne qui produit le changement et non la thérapie.

La thérapie est un moyen de préparer le changement, d'aider à changer et d'évaluer les progrès réalisés.

Objectifs du traitement

Le traitement vise à améliorer le vécu et la confiance en soi.

La thérapie associe le plus souvent des groupes thérapeutiques, des entretiens de famille et des entretiens individuels.

Les thérapies sont particulièrement focalisées sur :

1. la perception de soi, c'est-à-dire l'estime de soi ;
2. l'expression de soi, c'est-à-dire l'affirmation de soi, le partage des émotions et la communication ;
3. l'établissement d'un réseau de relations interpersonnelles familiales et sociales ; les troubles associés (anxiété, dépression).

Admission

Certains documents et effets personnels vous seront nécessaires, dès le début de votre hospitalisation :

Indispensables :

- votre carte d'identité,
- la provision hospitalière,
- les autorisations de votre mutuelle pour le remboursement de certains de vos médicaments,
- Les résultats de vos examens antérieurs (les plus récents) (gastroscopie, radio,...),
- un cadenas, un nécessaire de toilette, des essuies, un peignoir,
- des vêtements de ville pour une période de 15 jours (ainsi que des vêtements pour le sport : training et/ou t-shirt +short pour la relaxation, la gymnastique et d'autres sports collectifs, ainsi qu'un maillot de bain +bonnet pour la natation),
- des boissons sucrées (type jus de fruits) en cas de sevrage.

Si vous le souhaitez :

- de quoi vous occuper, pendant les temps libres (livres, mots croisés, jeux, etc.)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le service au n° tel 02/386.09.42

2. Hospitalisation

Conditions générales d'hospitalisation

- Les conditions d'hospitalisation sont fixées avec le médecin psychiatre lors de l'admission dans l'unité.
- Elles peuvent évoluer en cours d'hospitalisation. Nous vous encourageons à prendre progressivement vos responsabilités durant l'hospitalisation.
- Les activités thérapeutiques sont principalement des groupes psychothérapeutiques.
- Ces modules sont organisés en fonction de vos problèmes particuliers.
- Un manuel d'accompagnement thérapeutique vous sera remis en début d'hospitalisation pour vous permettre de travailler vos problèmes de façon structurée et pratique en dehors des séances thérapeutiques.
- Nous insistons sur le respect de la confidentialité. Il vous est demandé de ne pas évoquer les problèmes abordés lors des groupes avec des tierces personnes.
- Votre infirmière de référence est là pour vous écouter et pour vous aider à mieux comprendre vos idées, sentiments et comportements, et pour développer avec vous des stratégies de résolution de vos problèmes.
- Régulièrement, le médecin vous rencontrera pour un entretien d'évaluation.
- L'acceptation du protocole thérapeutique implique une adhésion complète de votre part aux règles et conditions qu'il stipule.
- Durant votre hospitalisation, vous n'êtes pas autorisé à consommer des toxiques (alcool, drogues, médicaments non prescrits...)
- En cas de transgression, il y aura un 1^{er} avertissement (5 jrs de sorties interdites)
- 2^{ème} avertissement (5 jrs de sorties interdites)
- 3^{ème} avertissement (mise à terme de l'hospitalisation)

Conditions particulières

1. Hospitalisation pour sevrage d'alcool ou de médicaments

Durant les 5 premiers jours d'hospitalisation au Domaine

- vous restez dans l'unité.
- vous ne pouvez pas vous rendre au « Chalet ».
- seules les visites mentionnées sur le contrat et déterminées avec le psychiatre responsable
- seront autorisées.

Du 6^{ème} au 10^{ème} jour d'hospitalisation au Domaine

- vous pouvez sortir dans le parc.
- vous pouvez participer aux activités du « Chalet ».
- une sortie de 08H00 à 22H00 peut être accordée durant le week-end après accord du psychiatre responsable.

À partir du 11^{ème} jour d'hospitalisation au Domaine

- reprise de l'ensemble des conditions générales.
- en cas de consommation objectivée, vous restez dans l'unité pendant 5 jours.
- à la 3^{ème} consommation objectivée, le psychiatre responsable met fin à votre hospitalisation.

2. Votre état somatique ou psychologique est inquiétant

- Vous devez obtenir l'accord du médecin responsable pour quitter l'unité ou recevoir de la visite la semaine ou le week-end.

3. Sortie exigée

- Si vous désirez interrompre votre hospitalisation, vous pourrez le faire moyennant la signature d'un document de « sortie exigée » sous votre propre responsabilité.

3. Procédure

Lors de votre arrivée, le personnel infirmier vous informera du fonctionnement du service, vous installera dans votre chambre et vous fera prendre connaissance de la convention d'hospitalisation. Dès ce moment, vous devrez confier au personnel tous les médicaments et autres substances (alcool, drogues, etc.) en votre possession. Vous rencontrerez ensuite le psychiatre qui définira votre traitement et votre régime de sortie.

Les règles de vie journalières

Durant votre séjour, nous vous demandons d'observer un certain nombre de règles afin de permettre le bon déroulement de votre hospitalisation. Le respect de ces règles permet également de créer et de maintenir une atmosphère favorable à l'expression de chacun, dans le respect de l'autre et de soi-même.

1) Les horaires

A. Vie quotidienne : Lever : 08h00
Coucher : 22h45 en chambre
23h00 : extinction des lumières, télévisions, radios, ordinateurs, GSM,...
N.B. : Le week-end et veille de jours fériés, possibilité de retarder l'heure du coucher à minuit.

La porte d'entrée du service et celles des locaux communs seront ouvertes à 06h30

B. Les repas : se prennent uniquement dans la salle à manger en tenue de ville correcte et sont servis :
Déjeuner : de 08h15 à 09h00
Dîner : de 12h00 à 12h30
Souper : de 18h30 à 19h00
La présence au repas est obligatoire.



C. La distribution des médicaments :

Matin : de 08h30 à 08h45
Midi : de 12h00 à 12h15
Souper : de 18h15 à 18h30
Coucher : de 22h00 à 22h45
de 22h00 à 23h30 le w.e.

Seuls les médicaments prescrits par les médecins de l'hôpital sont autorisés.
Sauf pour les patients en sortie interdite, il est interdit de fréquenter la terrasse.

2) Les sorties de l'unité

Vous pouvez vous promener dans le parc de l'hôpital.

Les sorties à l'extérieur de l'hôpital doivent se faire avec l'accord préalable de l'équipe soignante.

N'oubliez pas de prévenir le personnel soignant avant votre départ et lors de votre retour. Il est important de planifier vos sorties de sorte à pouvoir être présent à toutes vos activités prévues sur la semaine ainsi qu'à vos entretiens avec les membres de l'équipe.

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

A. Sorties journalières :

En phase 1 : vous pouvez sortir de 16h à 18h et de 19h à 22h

(Pour autant que votre quota de 8 activités est atteint)

En phase 2 : vous pouvez sortir de 8h à 22h si motivation évaluée avec le psychologue.

(Pour autant que le quota de 5 activités est atteint)

B. Le week-end :

La programmation des WE se fait le jeudi à 13h00 en groupe « Vie communautaire »

Les week-ends sont autorisés soit : de 8h00 à 22h00 samedi et dimanche

soit : du samedi 14h05 au dimanche 11h45.

Une fois durant votre séjour, vous êtes autorisé à prendre un long WE du vendredi 14h00 au dimanche 22h00.

Pour le premier WE d'hospitalisation au Domaine, il n'y aura pas de nuit à l'extérieur et le patient doit être accompagné d'un membre de sa famille.

Nous décourageons fortement les patients à rester en permanence dans l'unité pendant leur séjour. Les sorties en week-end sont l'occasion de pressentir les difficultés qui risquent d'être rencontrées lors de la sortie définitive.

C. Sortie interdite :

Le patient ne peut quitter le service, il doit être systématiquement accompagné par un membre de l'équipe ou de sa famille.

Il peut y avoir des dispositions particulières prises par le médecin responsable de l'unité.

D. Les sorties sociales :

Les sorties sociales (en vue de démarches administratives, de recherche de logement, etc.) doivent être demandées à l'assistante sociale en dehors de vos activités.

LA FIN D'UNE HOSPITALISATION EST PROGRAMMÉE AVEC LE PSYCHIATRE RESPONSABLE.
EN CAS DE SORTIE NON PROGRAMMÉE, LA CLÔTURE DU COMPTE NE POURRA PAS ÊTRE ÉTABLIE SUR-LE-CHAMP.

3) Le service social

Une permanence sociale a lieu dans le service tous les jours de la semaine sauf le jeudi. Les inscriptions se font sur la feuille prévue à cet effet.

4) La chambre

La chambre constitue l'espace individuel de chaque patient ; cependant l'équipe soignante doit y avoir accès à tout moment. Nous vous demandons de ne pas rentrer dans les chambres des autres patients hospitalisés.

Aucun médicament ne peut être gardé en chambre.

Nous vous demandons de ne pas garder de vivres périssables en chambre. Un frigo est mis à votre disposition dans le service de 07h00 à 23h00.

Le changement des draps s'effectue chaque semaine. Seule la literie de l'hôpital est autorisée pour des raisons d'hygiène et de sécurité (traitée anti-feu).

Vous êtes tenu de maintenir votre chambre



en ordre et de refaire votre lit. Une aide peut être demandée à l'équipe soignante.

L'usage d'appareils sonores est autorisé à volume modéré.

Aucun autre appareil électrique n'est autorisé, sauf les appareils liés à l'hygiène.

Il est interdit de faire des lessives dans le lavabo, mais un système de buanderie peut être proposé.



5) Infrastructure

Les locaux de l'unité sont des lieux de vie journalière. Leur propreté et leur respect dépendent de chaque occupant.

Un salon TV est à votre disposition. L'usage de la télévision, du magnétoscope et du DVD est soumis aux règles de vie commune quant au choix des programmes.

Un téléphone public est à votre disposition de 09h00 à 22h00.

Il vous est demandé de ne pas manger ni boire dans le salon TV.

6) Règlement général

Vos obligations durant la durée de votre séjour :



- Respecter le règlement général du service, même vous avez une autre opinion sur certains points. En cas de non-respect répétitif de ce règlement, au maximum 3 avertissements « Non-respect de ces règles » pourront vous être donnés.

Le non-respect des règles (3 maximum) = tout ce qui est en lien avec le règlement signé : sortie non autorisée, retard après 22h, non présentation au repas, non présentation à la distribution des médicaments, cigarette consommée en chambre, désordre en chambre (accumulation), non-participation aux activités, commerce dans l'unité, non-participation aux entretiens...

- Ne pas vous faire du mal (automutilation, tentative de suicide).
- Témoigner du respect aux autres patients et au personnel de l'hôpital.
- Ne pas vous montrer agressif verbalement ou physiquement.
- Ne pas détériorer le matériel mis à votre disposition. (ne pas utiliser des produits de teintures dans l'évier de la salle de bain)
- Signaler immédiatement à un membre de l'équipe soignante toute envie de passage à l'acte comme vous faire du mal, vous tuer, faire du mal à autrui, dégrader le matériel, prendre des médicaments non prescrits, vous droguer ou vous alcooliser, fuguer, voler,...
- Ne pratiquer aucun commerce avec d'autres patients durant votre séjour hospitalier.
- Ne pas consommer de toxiques (alcool, drogues, médicaments non prescrits)
- Ne pas avoir de relation sexuelle au sein de l'institution
- Ne pas voler

En aucun cas, le personnel n'est responsable en cas de vol, de perte d'argent ou de prêts entre patient.

En cas de non-respect, des avertissements vous seront donnés :

- *Agressivité verbale*
- *Consommation de toxiques*
- *Automutilations*
- *Non-respect des règles*

Un avertissement pour « non-respect des règles » uniquement ne sera donné qu'après plusieurs recadrages préalables auprès du patient.

Il sera mis fin à votre hospitalisation :

- En cas de comportement ou attitude violente vis-à-vis des autres ou du matériel. Ne pas proférer de menace, ni intimider, ni harceler.
- En cas de relation sexuelle dans l'unité.
- En cas d'introduction ou de consommation dans l'institution d'alcool, de drogue, de médicaments ou autres produits toxiques.
- En cas de vol (vous êtes responsables de la sécurité de vos effets personnels)
- Au 2^{ème} avertissement agressivité verbale et automutilation
- Au 3^{ème} avertissement consommation de toxiques et non-respect des règles

EN CAS DE DÉGRADATION DU MOBILIER ET DU MATÉRIEL, LE COÛT DE LA RÉPARATION SERA FACTURÉ AU PATIENT OU À SON RESPONSABLE LEGAL.

POUR DES RAISONS LÉGALES, MAIS AUSSI ET SURTOUT POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE TOUS LES AUTRES PATIENTS, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER (=cigarette électronique) EN CHAMBRE AINSI QUE DANS TOUS LES LOCAUX.

7) Divers

Responsabilité :

Durant votre séjour, nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent. La direction de l'Hôpital « Le Domaine » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Usage du GSM

L'usage du GSM est autorisé pour autant que cet usage ne pose pas de problème aux autres patients par exemple, du fait d'un usage nocturne. Auquel cas, il sera confisqué et son usage en sera limité. Par ailleurs, il vous est demandé de couper votre GSM avant chaque activité et avant tout entretien.

Habillement :

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Pour votre sécurité :

Vous n'avez pas accès à d'autres chambres que la vôtre. Il est demandé à chacun de fermer son armoire à clé.

Fonction de médiation :

La possibilité vous est offerte de vous adresser à la médiatrice, Madame Rentmeesters, en appelant au numéro suivant 0495/66.22.01 ou en déposant votre demande dans la boîte aux lettres prévue à cet effet qui se trouve dans la salle d'attente face à l'accueil. La permanence assurée par le médiateur se tient le jeudi matin de 09h00 à 12h00 dans le local n°9 au rez-de-chaussée du bâtiment Le Centre

8) Utilisation d'un véhicule durant votre séjour

Vous êtes autorisé à utiliser votre véhicule moyennant accord du médecin chef d'unité.
Si vous êtes amené à véhiculer d'autres personnes, ceci relève de votre responsabilité.

9) En cas de non-respect répété des modalités évoquées ci-dessus

L'équipe se réserve le droit de prendre certaines mesures de régulation allant jusqu'à la fin imposée de l'hospitalisation.

10) En conclusion

L'application de ces règles vise à créer, à soutenir et à maintenir une ambiance propice à l'expression de chacun, dans le respect de l'autre et de lui-même.

En fin de séjour, il vous est demandé de compléter un questionnaire de satisfaction qui vous a été remis à l'admission (questionnaire également disponible au bureau infirmier) Ce questionnaire est à déposer dans la boîte réservée à cet usage (boîte verte) soit à l'Accueil, soit dans le hall du Hameau. Votre avis est important pour nous et nous permettra d'améliorer notre prise en charge.

4. Le programme d'activités

Pour information,

→ la **phase I** correspond à la période d'admission.

→ la **phase II** correspond à la mise en place d'un projet de sortie.

Dans cette brochure, vous trouverez en premier lieu la grille des activités propres au PSS, et en second lieu la grille des activités Plateau

Un tableau récapitulatif de ces activités Plateau est affiché chaque semaine dans le couloir de l'unité. Une brochure y est jointe et décrit chacune des activités de manière succincte. Le local, le jour habituel et l'animateur principal y sont précisés. Pour savoir quand a lieu l'activité, référez-vous au tableau affiché. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au personnel soignant de votre équipe, à votre référent ou aux animateurs des différentes activités.

Il n'y a pas d'inscription préalable possible aux activités (sauf les activités THÉÂTRE, MUSIQUE, THÉÂTRE D'OMBRES et PISCINE des éducateurs où une inscription est à faire auprès des éducateurs du Chalet) Les inscriptions se font au fur et à mesure des participants qui se présentent au lieu et à l'horaire dits.

Votre passage de phase sera discuté lors de la réunion d'équipe.
Vous êtes invités à idéalement à réaliser une activité par jour.

Programme des activités patients PSS

	09:00	09:15	09:30	09:45	10:00	10:15	10:30	10:45	11:00	11:15	11:30	11:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	16:15	16:30
LUNDI							10:30				11:30				13:30			14:30									
MARDI		09:10		09:40		09:45		10:45		10:45		12:00						14:15		15:15							
MERCREDI				09:30			10:30																				
JEUDI		09:10		09:40									12:30		13:00												
VENDREDI																											

Légende :

- Groupe Psycho (fermé)
- Groupe Psycho (ouvert)
- Groupe Infirmier

KINÉ			ERGO			ÉDUC					
début fin	Activité	lieu animate	début fin	Activité	lieu animate	début fin	Activité	lieu animate	début fin	Activité	lieu animate
09h1	SOPHRO	R1	09h1	SOPHRO	R1	09h1	PILATES	Gym	09h1	NATATION	Pi
09h4		BD	09h4		IH	09h4		VD	11h0	(WATERLOO)	BD
09h1	INFO HYPNOSE	R2	09h1	GYM DOUCE	Gym	09h1	MUSCULATION	Mus	09h1	MIEUX ÊTRE PAR	R1
10h0		VD	10h1		JB	09h4		BD	10h0	L'HYPNOSE	VD
10h4	GYM- ABDO- RESPI	Gym	10h4	GYM DOUCE	Gym	10h3	JACOBSON	R1	09h1	MIEUX ÊTRE PAR	R2
11h1		VD	11h4		IH	11h0		BD	10h0	L'HYPNOSE	JB
10h4	PRENDRE SOIN DE SOI	R1	15h0	SOPHRO	R1	11h0	APPROCHE CORPORELLE	SP	11h0	MIEUX ÊTRE PAR	R1
11h1	PAR L'AH	JB	15h3		JB	12h0		BD	11h4	L'HYPNOSE	VD
14h0	PRÉVENTION DU DOS	Gym				13h4	HISTOIRES	R1	11h0	PILATES	Gym
14h4		JB				14h1	HYPNOTIQUES	JB	11h4		BD
						13h4	HISTOIRES	R2	09h1	NATATION	Pi
						14h4	HYPNOTIQUES	VD	12h0	(BRAINE LE COMTE)	BD
						13h4	INFO TABAC	R2	13h4	SOPHRO	R1
						14h4		VD	14h1		IH
						13h4	SOPHROLOGIE	R1	15h0	BALADE NATURE	Ext
						14h1		JB	16h0		IH
						15h0	MUSCULATION	Mus			
						16h0		JB			
09h1	PLAN D'INTERVENTION	L1	09h1	TO COPE	L3	09h1	BULLET JOURNAL	L1	09h1	PLAN D'INTERVENTION	L1
10h1		Tous	10h1		CL/DC	10h1		CE	10h1		RECHERCH
13h4	ATELIER A THÈME	L1	09h1	PÂTISSERIE	Cuisine	09h1	LACHER PRISE	L2	10h4	EXPRESSION VERBALE	L3
16h0		CL	11h4		CP	10h1		DC	11h4	ET NON VERBALE	CE/DC
13h4	PORTRAIT	L3	10h4	ÉCOUTE MUSICALE	L2	09h1	INTROSPECTION	L2	10h4	RECUP'ART	L1
14h4		CP	11h4		DC	10h1		DC	11h4		CP
15h0	PATISSERIE	Cuisine	13h4	INVESTISSEMENT	L1	09h1	TERRE A TERRE	Terre	13h4	SPÉCIFIQUE BOUSSOLE	L1
16h0		CP	16h0	PERSONNEL PSN/UTA	CL/DC	11h4		CP	14h4	INVESTISSEMENT PERSO	CP
						10h4	INVESTISSEMENT	L1	13h4		L2
						11h4	PERSONNEL PSS/ACC	CE/DC	14h4	ÉCRITURE	CE
						13h4	INVESTISSEMENT	L1	15h0	BLIND TEST	L2
						14h4	PERSONNEL PSS/ACC	CE/DC	16h0		CP
						13h4	EXPRESSION PICTURALE	L3	09h1	SPÉCIFIQUE PSN :	Ext
						14h4		CP	11h4	SORTIE ACHATS	CL
						15h0	DÉCOUVERTE DE SOI PSY	L1	13h4	SPECIFIQUE UTA :	L2
						16h0	GÉNÉRALE	CE	14h4	RÉFLEXES	RECHERCH
						09h1	SPECIFIQUE PSN :	L3			
						11h4	JRV	CL/MV			
09h1	VIDÉO-DÉBAT	Chalet				09h1	REMISE EN FORME	S.Sport			
11h4		LR				11h4		AP			
			10h4	ACTIVITÉ SYMBOLIQUE	Chalet						
			11h4		LR						
13h4	ACTIVITÉ PROJET	Chalet				14h0	SPORT	S.sport	13h4	THÉÂTRE D'OMBRES	Chalet
14h4		LR				16h0		GC/FD	16h		GC/FD
15h0	ACTIVITÉ PROJET	L. MEDIA	13h4	THÉÂTRE	*****	14h0	MUSIQUE	Chalet	13h4	SPORT	S.Sport
16h0		LR	16h0		GC/FD	15h0		CR	16h		GC/FD
15h0	DJEMBÉ	Chalet	13h4	SPORT	S.SPORT	15h0	MUSIQUE	Chalet			
16h0		CR	16h0		GC/FD	16h0		CR			
			14h0	MUSIQUE	Chalet	14h0	LES MOTS DE LA LUNE	L. MEDIA			
			15h0		CR	16h0					
			15h0	MUSIQUE	Chalet	13h3	PISCINE	EXT			
			16h0		CR	17h0		AP			
			15h0	JEUX DE SOCIÉTÉ	L. MEDIA						
			16h0		LR						

Il vous est donc demandé de participer de manière régulière aux ateliers et activités proposés, soit plus spécifiques à visée thérapeutique, soit plus récréatives, plus mobilisatrices, plus socialisantes. Les activités sont organisées par les différents membres de l'équipe (kiné, ergo, infirmières, psychologues) mais aussi par des éducateurs.

Il existe également une structure intra-hospitalière nommée le Chalet qui est un espace convivial de rencontre et de détente que les patients peuvent fréquenter en dehors des activités organisées par le service, en fin de journée.



5. Renseignements pratiques

Situation : L'unité « P.S.S » est située dans le bâtiment le Hameau au 1^{er} étage, côté sud.
Un parking est à votre disposition.



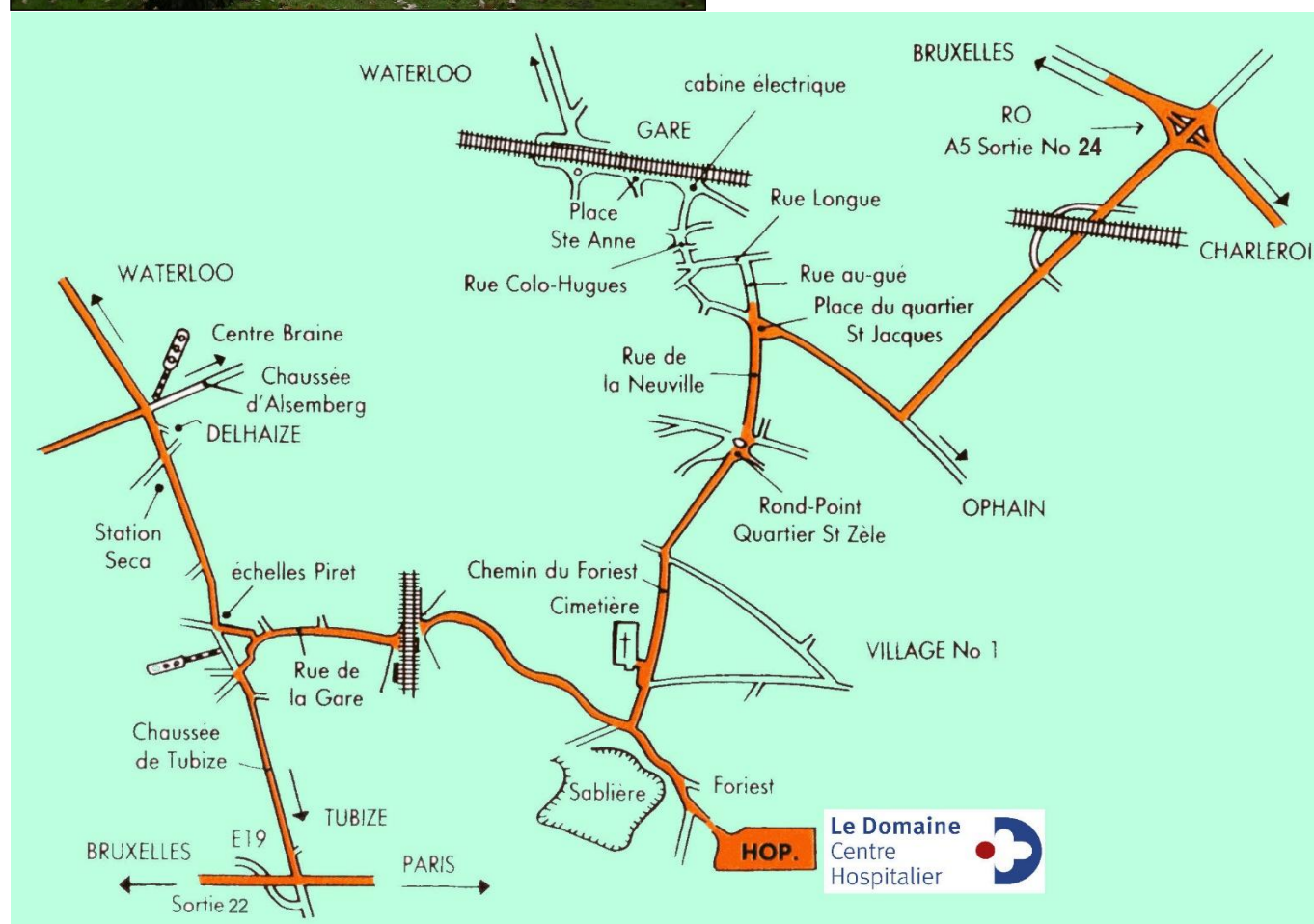
HORAIRE DES NAVETTES GRATUITES Le Domaine Centre Hospitalier Chemin Jean Lanneau 39 1420 Braine-l'Alleud Tél : 02/386.09.00		
Du lundi au vendredi		Le samedi
Domaine Vers Gare	Gare vers Domaine	Domaine Vers Gare
06h40	06h50	14h10
07h25	07h40	Navette-taxi uniquement pour les patients hospitalisés et sur réservation (avant le vendredi 11h) via l'unité de soins ATTENTION : pas de retour (Gare vers Domaine)
08h05	08h15	
13h05	13h15	
14h05	14h15	
15h05	15h30	
16h05	16h15	
16h35	16h45	
17h05	17h15	

Ordre des priorités (Maximum 8 passagers) :
1. Membres du Personnel, 2. Stagiaires, 3. Patients en
Consultation ou en Postcure, 4. Visiteurs et CTTA,
5. Patients hospitalisés.
Attention, dernier retour de la journée : 17h15 (en semaine)
Aucune navette supplémentaire. Horaire au Juillet 2022

Les navettes :

Un transfert gratuit en minibus est organisé
entre le Domaine et la gare de Braine-l'Alleud
du lundi au samedi.

Plan d'accès :



6. L'Équipe :

<i>Psychiatre :</i>	Dr Laurence Jamaigne
<i>Infirmière en chef :</i>	Mme Biljana ATANASOVA
<i>Psychologues :</i>	Mr Christophe Brasseur, Mme Delphine Canivet, Mr François Nef
<i>Assistants social :</i>	Mme Maud BIASETTO
	Visites : 16h à 18h (14h à 18h le w.e.) - 19h à 20h Appels patients : 02/386.09.45 de 8h à 22h Tél : 02/386.09.42 Fax : 02/386.09.79 Mail : pss@domaine-ulb.be



7. Notes :

7. Notes :

7. Notes :